

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1864

26 juillet 2012

SOMMAIRE

Athena Equity Trading S.à r.l 89460	La Financière d'Intégration Européenne	
Belaton SA89470	S.A	3 946 8
Brassica Midco S.A	La Financière d'Intégration Européenne	
Chambolle S.A	S.A 8	
European Financial Stability Facility 89445	L'Elephant S.A	
Fearmans Pork Management S.à r.l. &	LIM Advisory Services	
Partners S.C.A	Lorraine Participations S.A	3 946 8
Iberian Minerals Financing S.A 89440	Luxe Editions, S.à r.l	39469
ING Investment Management Luxem-	Lux Foods S.A	39469
bourg S.A 89450	Luxland S.A	39469
Jeux Automatiques & Distributeurs S.à r.l.	Luxnews S.à r.l.	3 947 0
	Lys S.A SPF	3 <mark>947</mark> 0
Jezara Holding S.A 89459	Maldovan S.A	39463
Juria Accounting s.àr.l 89462	Maldovan S.A	39469
Juria Consulting S.A	Mannelli Electronics S.A	3 947 2
Kameleon Luxembourg S.A 89463	Marguerite Toul S.à r.l	39448
Kameleon Luxembourg S.A 89459	Mediolanum Specialities SICAV-SIF	39471
Kaziac Invest S.A 89466	Merus Labs International Inc. Luxembourg	
Keispelt Immobilière S.A 89466	Branch	3 <mark>947</mark> 2
Kglynvest - Mundi S.à r.l	Musha S.A	39471
Kiba S.A89466	M.V.A. Luxembourg	3 <mark>947</mark> 2
Kléber Luxembourg Holding S.à r.l 89446	M. Zanetti Industries S.A	3 947 2
Kléber Luxembourg S.à r.l 89448	Pool Acquisition S.A	39451
KNS Solar S.à r.l 89467		
Ksar Invest S.A		
L2 A89470		
L2 B		
La Brique Société civile 90469		



Brassica Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 169.717.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Brassica Topco S.A., a société anonyme (public limited company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg register of commerce and companies pending,

represented by Maître May N'Diaye, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London, UK, on 26 June 2012.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Brassica Midco S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.



In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at two million euro (EUR 2,000,000) divided into two million (2,000,000) shares. Each authorized share has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.



Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of share-holders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.



A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointement. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.



Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the first Friday of December of each year at eleven o'clock (11 a.m.).

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.



Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
 - agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
 - name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

- **Art. 28. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first of August of each year and ends on the thirty-first of July of the following year.
- **Art. 29. Adoption of Financial Statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.



After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed	number	amount paid-in
	capital	of shares	
Brassica Topco S.A	EUR 31,000	31,000	EUR 31,000
Total:	EUR 31,000	31,000	EUR 31,000

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 July 2012.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2012.

Resolutions of the general meeting of shareholders First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

Class A Director:

Mr Graham Hislop, Finance Director, born on 11 September 1962 in Edinburgh, professional address 2 More London Riverside, SE1 2AP London.

Class B Directors:

- Mr Christoph N. Kossmann, Senior Vice President, born on 21 June 1957 in Hamburg (Germany), with professional address 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Mrs Chantal Mathu, Vice President, born on 8 May 1968 in Aye (Belgium), with professional address 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and
- Mrs Fantine Jeannon, Senior Corporate Officer, born on 8 November 1986 in Nancy (France), with professional address 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of approved auditors and further resolved to elect the following as approved auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

Ernst & Young, with registered office in L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall 2, 7, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu

Brassica Topco S.A., une société anonyme constituée suivant les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

représentée par Maître May N'Diaye, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, UK, le 26 juin 2012.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires. La Société adopte la dénomination «Brassica Midco S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) euros divisé en trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.



Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) divisé en deux millions (2.000.000,-) d'actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.



Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre



membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.



- Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.
- Art. 18. Commissaires Réviseurs d'entreprises agréés. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier vendredi du mois de décembre de chaque année à onze heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.



Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
 - ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
 - nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

- **Art. 28. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier août de chaque année et s'achève le trente et un juillet de l'année suivante.
- **Art. 29. Approbation des Comptes Annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.



Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les actions de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces actions a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	nombre	montant libéré
		d'actions	
Brassica Topco S.A	EUR 31.000,-	31.000	EUR 31.000,-
Total:	EUR 31.000,-	31.000	EUR 31.000,-

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 juillet 2012.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2012.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à quatre (4) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

Administrateur de Catégorie A:



Monsieur Graham Hislop, directeur financier, né le 11 septembre 1962 à Edimbourg, ayant son adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2AP, Royaume-Uni,

Administrateurs de Catégorie B:

- Monsieur Christoph N. Kossmann, Senior Vice President, né le 21 juin 1957 à Hambourg (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Madame Chantal Mathu, Vice President, née le 8 mai 1968 à Aye (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Madame Fantine Jeannon, Senior Corporate Officer, née le 8 novembre 1986 à Nancy (France), ayant son adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des réviseurs d'entreprises agréés et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme réviseur d'entreprises agréé pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

Ernst & Young S.A. avec siège social à L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall 2, 7, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. N'Diaye, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 juin 2012, REM/2012/733. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012076697/800.

(120109812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Iberian Minerals Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 160.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012077863/10.

(120110939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Wicar Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.708.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906

ici représentée par Madame Isabelle BUDINGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg au 412F, route d'Esch (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 18 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:



Art. 1 er . Forme et Dénomination.

- 1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SP») et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).
 - 1.2 La Société existe sous la dénomination de «WICAR INVEST S.A., SPF».
- 1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).
- 2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.
- 2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

- 3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.
- 3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce , (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f)les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 5 Capital Social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000) représenté par trois mille (3.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- 5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.
- 5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.



- 6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.
- 6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.
 - 6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

- 7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.
- 7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai, à 17.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 7.4 L'Assemblé Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
 - 7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.
- 7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

- 8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.
 - 8.2 Chaque action donne droit à une voix.
- 8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants
- 8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.
- 8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

- 9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).
- 9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).
- 9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.



Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

- 10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.
- 10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.
- 10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.
- 10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.
- 10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.
- 10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.
 - 10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.
- Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.
- 12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

- 13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature de l'Administrateur Unique ou (ii) par la signature de l'Administrateur-Délégué ou par l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- 13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

- 14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.
- 14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison



de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

- 15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.
- 15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.
- **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

- 17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.
- 17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.
- 17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.
- Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.
- Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) être un investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF et (ii) souscrire les trois mille (3.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trois cent mille euros (EUR 300.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

- L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:
 - 1. le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1);
 - 2. la personne suivante est nommée administrateur de la Société:
- Monsieur Piergiorgio PELASSA, né à Turin (Italie), le 19.10.1961, demeurant à 4, rue Nicolas Rollinger, L–2433 Luxembourg;
- 3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommée commissaire de la Société;
- 4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2016; et
 - 5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BUDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2012 LAC/2012/28936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012077447/262.

(120109458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

European Financial Stability Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.414.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 27 juin 2012, que les décisions suivantes ont été prises:

- Il a été décidé d'approuver et de ratifier la cooptation des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:
 - * Mme Edith Frauwallner, ayant son adresse professionnelle au 2b Hintere Zollamtsstrasse, 1030 Vienne, Autriche;
- * Dr Thomas Steffen, ayant son adresse professionnelle au Ministère des Finances, 97 Wilhelmstrasse, 10117 Berlin, Allemagne;
 - * M. Ilias Plaskovitis, ayant son adresse professionnelle au 5-7 Nikis Str., 10180 Athènes, Grèce;
 - * M. Iñigo Fernandez de Mesa Vargas, ayant son adresse professionnelle au 6 Paseo del Prado, 28014 Madrid, Espagne;
 - * M. Carlo Monticelli, ayant son adresse professionnelle au 97 Via XX Settembre, 00187 Rome, Italie;
 - * M. João Sousa, ayant son adresse professionnelle au 1 Avenida Infante D. Henrique, 1149-009 Lisbonne, Portugal;
 - * M. Vazil Hudak, ayant son adresse professionnelle au 5 Stefanovicova, 81782 Bratislava 15, Slovaquie;

et de procéder à leur nomination définitive en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

- Il a été décidé de renommer les membres actuels du conseil d'administration en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013;
- Il a été décidé de renommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est, au 27 juin 2012, constitué des personnes suivantes:

- * Mme Edith Frauwallner, ayant son adresse professionnelle au 2b Hintere Zollamtsstrasse, 1030 Vienne, Autriche;
- * M. Carlo Monticelli, ayant son adresse professionnelle au 97 Via XX Settembre, 00187 Rome, Italie;



- * M. Vazil Hudak, ayant son adresse professionnelle au 5 Stefanovicova, 81782 Bratislava 15, Slovaquie;
- * M. João Sousa, ayant son adresse professionnelle au 1 Avenida Infante D. Henrique, 1149-009 Lisbonne, Portugal;
- * M. Ilias Plaskovitis, ayant son adresse professionnelle au 5-7 Nikis Str., 10180 Athènes, Grèce;
- * M. Georges Heinrich, ayant son adresse professionnelle au 3 rue de la Congrégation, 1352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - * M. Tanel Ross, ayant son adresse professionnelle au 1 Suur-Ameerika, 15006 Tallinn, Estonie;
 - * Mme Alenka Jerkic, ayant son adresse professionnelle au 3 Zupanciceva, 1000 Ljubljana, Slovénie;
 - * M. Iñigo Fernandez de Mesa Vargas, ayant son adresse professionnelle au 6 Paseo del Prado, 28014 Madrid, Espagne;
- * Dr. Thomas Steffen, ayant son adresse professionnelle au Ministère des Finances, 97 Wilhelmstrasse, 10117 Berlin, Allemagne;
 - * M. Hans Vijlbrief, ayant son adresse professionnelle au 7 Korte Voorhout, 2511CW La Haye, Pays-Bas;
- * M. Christos Patsalides, ayant son adresse professionnelle au Michael Karaoli & Gregori Afxentiou, 1439 Nicosia, Chypre;
- * M. Jozef Kortleven, ayant son adresse professionnelle au Ministère des Finances N. Galaxygebouw étage 25, 33 Koning Albert II laan bus 73, 1030 Bruxelles, Belgique;
 - * M. Ilkka Kajaste, ayant son adresse professionnelle au 1A Snellmanninkatu, 00023 Helsinki, Finlande;
 - * M. Ramon Fernandez, ayant son adresse professionnelle au 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, France;
- * M. James O'Brien, ayant son adresse professionnelle au Département des Finances, Upper Merrion Street, 2 Dublin, Irlande; et
 - * M. Alfred Camilleri, ayant son adresse professionnelle au Ministère des Finances, South Street, CMR02 Valletta, Malte. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077731/52.

(120110013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 129.391.

Bilan rectificatif du dépôt n° L120100590 déposé le 18/06/2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077906/10.

(120110716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Chambolle S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.492.

L'an deux mille douze.

Le vingt-neuf mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHAMBOLLE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 109.492

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1311 du 02 décembre 2005,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2619 du 30 novembre 2010.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la Présidente expose ensuite:



1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ciaprès reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Augmentation du capital social de HUIT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 8.650.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) à HUIT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (€ 8.681.000,-), par la création de 86.500 (QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS) actions nouvelles de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par un versement en espèces de HUIT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 8.650.000,-).
 - 2) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;
 - 3) Souscription et libération des actions nouvelles par HELIO FINANCE S.A.;
 - 4) Modification afférente de l'article 4 des statuts;
 - 5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de HUIT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 8.650.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) à HUIT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (€ 8.681.000,-), par la création de 86.500 (QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS) actions nouvelles de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par un versement en espèces de HUIT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 8.650.000,-).

Deuxième résolution Souscription et Libération

Intervient aux présentes:

La société HELIO FINANCE SA, établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte,

laquelle représentante déclare souscrire au nom de sa mandante les 86.500 (QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 86.500 (QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS) actions nouvelles par la société HELIO FINANCE S.A., préqualifié.

Les 86.500 (QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS) actions nouvelles ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de HUIT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 8.650.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article quatre (4) - premier (1 er) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 4. 1 er alinéa. "Le capital social est fixé à HUIT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (€ 8.681.000,-), représenté par QUATRE-VINGT-SIX MILLE HUIT CENT DIX (86.810) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales."

Frais

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quatre mille six cents euros (\le 4.600,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juin 2012. Relation: EAC/2012/7335. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012077661/83.

(120110010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Kléber Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.015.

Bilan rectificatif du dépôt n° L120100720 déposé le 18/06/2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077907/10.

(120110322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Marguerite Toul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.240.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of May,

Before Maître Robert SCHUMAN, notary residing at Differdange (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

APPEARED:

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 162.622 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch—sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), in virtue of a proxy given under private seal on 22 May 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Marguerite Toul S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 166.240 (the "Company"), was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch–sur-Alzette on 16 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 589 dated 6 March 2012, page 28237;
- the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended, and in particular the share capital of the Company has been increased from EUR 12,500.- to EUR 25,000.-, pursuant to a deed of Maître Aloyse BIEL, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, both residing in Esch–sur-Alzette on 19 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 730 dated 20 March 2012, page 35034; and
 - the Articles have not been amended since.

This being declared, the appearing party, holder of twenty-five thousand (25,000) ordinary shares, representing the entire corporate capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to INCREASE the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) by creation and issue of twelve thousand five hundred (12,500) new ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Ordinary Shares"), to be fully subscribed



and fully paid up subject to the payment of an aggregate share premium of two hundred and twenty - five thousand one hundred and sixty - four Euro (EUR 225,164.-) (the "Share Premium").

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to SUBSCRIBE the New Ordinary Shares and to have them and the Share Premium fully paid up by contribution in cash for an aggregate amount of two hundred and thirty - seven thousand six hundred and sixty - four Euro (EUR 237,664.-) split between the nominal value of the New Ordinary Shares for twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and the Share Premium which shall be allocated to a reserve available for distribution within the limits set forth by the Articles.

The amount of two hundred and thirty - seven thousand six hundred and sixty - four Euro (EUR 237,664.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by remittance of a bank certificate.

As a result of the following capital increase, the Sole Shareholder now holds thirty - seven thousand five hundred (37,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the Company's corporate capital.

Third resolution

As a consequence of the previous resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to AMEND the first paragraph of Article 5 of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at thirty - seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-), represented by thirty-seven thousand five hundred (37,500) ordinary shares (hereafter referred to as the "Ordinary Shares") in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the shares are together referred to as the "Shareholders"."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (\leq 2,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Differdange (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente mai,

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.622 (l' «Associé Unique»), dûment représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch—sur-Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Marguerite Toul S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.240 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 16 décembre 2011 et publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 589 du 6 mars 2012, page 28237:
- les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, et en particulier le capital de la Société a été augmenté de 12.500 EUR à 25.000 EUR, en vertu d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, agissant en remplacement de Maître Francis



Kesseler, résidant tous deux résidant à Esch-sur-Alzette le 19 janvier 2012, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 730 du 20 mars 2012, page 35034; et

- les Statuts n'ont plus été modifiés depuis lors.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détentrice des vingt – cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'AUGMENTER le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euro (25.000 EUR) à trente – sept mille cinq cents Euro (37.500 EUR) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»), intégralement souscrites et entièrement libérées moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de deux cent vingt -cinq mille cent soixante - quatre Euro (225.164 EUR) (la «Prime d'Emission»).

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de SOUSCRIRE les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et de libérer intégralement cellesci ainsi que la Prime d'Emission au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de deux cent trente - sept mille six cent soixante - quatre Euro (237.664 EUR) réparti entre la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) et la Prime d'Emission qui sera affectée à une réserve disponible aux fins de distribution dans les conditions prévues par les Statuts.

Le montant de deux cent trente - sept mille six cent soixante - quatre Euro (237.664 EUR) se trouve désormais à disposition de la Société. Preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

En conséquence de cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient désormais trente – sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) dans le capital de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de MODIFIER le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à trente – sept mille cinq cents Euro (37.500 EUR), représenté par trente – sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

DONT ACTE, passé à Differdange (Grand Duché de Luxembourg), à la date indiquée en entête.

Signé: Conde, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juin 2012. Relation: EAC/2012/6994. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012077973/136.

(120110012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

ING Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 98.977.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'administration avec effet au 2 mai 2012

Le Conseil d'administration de ING Investment Management Luxembourg S.A. prend note de la démission de Madame Edith Magyarics en tant que dirigeant et administrateur de la Société avec effet au 2 mai 2012.



Le Conseil d'administration décide de nommer Madame Corine Gerardy, Chief Operating Officer, ING Investment Management Luxembourg S.A., 3 rue Jean Piret L-2350 Luxembourg, en remplacement de Madame Edith Magyarics en qualité de dirigeant et administrateur de la Société avec effet au 2 mai 2012.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Laure Gérard

Référence de publication: 2012077881/17.

(120110944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Pool Acquisition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.054.

EXTRAIT

Monsieur Thomas Weinmann a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 26 juin 2012.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naïm Gjonaj

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Naïm Gjonaj / Christelle Rétif

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012078078/17.

(120110099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

La Financière d'Intégration Européenne S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.087.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

En date du 20 juin 2012, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Marcel Stephany en tant que commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012077921/15.

(120110000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Jeux Automatiques & Distributeurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 44B, rue du Large.

R.C.S. Luxembourg B 62.593.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077899/9.

(120110241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.



York Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.695.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Sotheby's", a corporation, incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, the United States of America, having its registered office at 1334, York Avenue, New York, NY 10021, the United States of America,

duly represented by Ms Antje Reibold, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on June 18, 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

- **Art. 1.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "York Finance (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000) represented by forty (40) shares with a nominal value of four hundred fifty US dollars (USD 450) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.



- Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the shareholders representing a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by three quarters of the remaining shareholders, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers, has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is(are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any A and any B manager or by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one A and one B manager, which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A and one B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, if any, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial



proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 15.** The manager or, in case of several managers, the board of managers, may decide to pay interim dividends in accordance with Article 23 hereunder.

D. Supervision of the company

Art. 16. The operations of the Company may be supervised by one or several statutory auditors, which need not be shareholders. The general meeting of shareholders may appoint one or more statutory auditor(s) and determines the term of its (their) office. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the general meeting of shareholders will appoint one or more statutory auditor(s).

If the Company exceeds the limits of two of the three criteria determined by article 35 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings for a period as set out by article 36 of the same, the institution of statutory auditor(s), if any, is suppressed and one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprise) chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises will be designated by the general meeting of shareholders, which fixes their number and the term of their office.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's financial year commences on 1 st January and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 21.** Each year on 31 st December, the accounts are closed and the manager, or, as the case may be, the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Each year, five percent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.
- **Art. 23.** The manager, or in case of several managers, the board of managers, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total realized profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and who are appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.



The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 st December 2012.
 - 2. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

All of the forty (40) shares have been subscribed by Sotheby's, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of forty thousand US dollars (USD 40,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of forty thousand US dollars (USD 40,000) shall be allocated as follows:

- eighteen thousand US dollars (USD 18,000) shall be allocated to the share capital of the company; and
- twenty-two thousand US dollars (USD 22,000) shall be allocated to the share premium.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five thousand euro

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening formalities, has thereupon passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as managers A of the Company for an unlimited term:
- Iain Fleming, accountant, born in Harlow, Essex, England, on 11 May 1968, residing at Grasmere, 4, Orchehill Rise, Gerrards Cross, BUCKS SL9 8PR, United Kingdom,
- Vincent L Montagnino, accountant, born in Teaneck, NJ, United States of America, on 2 February 1966, residing at 234 Washington Avenue, Dumont, NJ, 07628 United States of America,
- Helene Beatrice Steiner Goslee, certified accountant, born in Walterswill, BE, Switzerland on 27 April 1965, residing in Alte Landstrasse 248, CH-8708 Mannedorf, Switzerland
 - 3. The following person is appointed as manager B of the Company for an unlimited term:
- José Luis Monteiro Correia, chartered accountant, born in Palmeira, Braga, Portugal, on 4 October 1971, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll -BP 2501, L-1025 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de juin.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Sotheby's», une société, constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1334, York Avenue, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représentée par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 18 juin 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, agissant d'après la capacité indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare organisée et dont les statuts seront les suivants:



A. Nom - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er. Il existe par les présents une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de «York Finance (Luxembourg) S.à r.l.» (ciaprès la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière comprenant le transfert par vente, échange ou sûreté de tout type, et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés en faveur de tierce partie pour sécuriser ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut émettre tout type de billets, d'obligations et emprunts obligataires et de manière générale émettre tout instrument de dette, d'action et/ou des instruments hybrides en accord avec le droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou les facilités de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000), représenté par quarante (40) parts sociales ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante dollars US (USD 450) chacune.

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Art. 6. Le capital social pourra être modifié à tout moment par l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

- **Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un seul représentant qui les représentera auprès de la Société.
- Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé est soumis à l'agrément donné par assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à de nouveaux associés que moyennant l'agrément pour un tel transfert donné par les autres associés en assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social, sous réserve et conformément à la Loi. Un tel accord n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants, des descendants, ou au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40), sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations en accord avec son objet. Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par l'associé unique, ou le cas échéant, par les associés, qui fixera(fixeront)



la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique, ou le cas échéant par les associés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique ou, s'il y a plus d'un gérant, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par la signature du représentant dûment autorisé dans les limites d'une telle autorisation.

Art. 11. En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance composé au moins d'un gérant A et d'un gérant B, qui pourra choisir parmi ses membres un président, et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par fac-similé, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fac-similé, email ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre de manière continue les unes les autres et permettant une participation effective de toutes les personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, comprenant au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président n'aura pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un écrit, par fac-similé, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision.

- Art. 12. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, s'il y en a un, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment nommée par le conseil de gérance à cet effet.
 - Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de verser des dividendes intérimaires en conformité avec l'article 23 ci-dessous.

D. Surveillance de la société

Art. 16. Les opérations de la Société pourront être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés désignera un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes et déterminera la durée de ses(leurs) fonctions. Dans l'hypothèse où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés nommera un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes.

Si la société dépasse les limites de deux des trois critères définis par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre du commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des entreprises pour une période telle que prévue par l'article 36 de la même loi, l'institution du commissaire aux comptes, s'il y en a, est supprimée et un ou plusieurs auditeur(s) indépendant(s) (réviseur d'entreprise) choisi parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sera désigné par l'assemblée générale des associés, qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.



E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé dispose d'un nombre de votes égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.
- **Art. 18.** L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs expressément prévus par la loi ou par les présents statuts. Sauf si une majorité plus importe est prévue par les présentes, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans l'hypothèse d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans un tel cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés devront être exercés par l'associé unique.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 21.** Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et de ce bilan au siège social de la Société.
- **Art. 22.** Chaque année, il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.
- Art. 23. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être allouées à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts et (iii) le commissaire aux comptes de la société, s'il y en a, a déclaré dans son rapport au conseil de gérance que les deux conditions précédentes sont réunies.

La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable à l'associé/aux associés par une résolution de l'associé/ des associés ou du/des gérant(s), sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sous réserve de dispositions contraires, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de la Société qu'ils détiennent.

Art. 25. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Disposition transitoire

- 1. Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.
- 2. Des dividendes intérimaires pourront être distribués lors de la première année sociale.

Souscription et Libération

Toutes les quarante (40) parts sociales ont été souscrites par Sotheby's, prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de quarante mille dollars US (USD 40.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Le montant total de la contribution de quarante mille dollars US (USD 40.000) sera alloué de la manière suivante:

- dix-huit mille dollars US (USD 18.000) seront alloués au capital social de la Société; et
- vingt-deux mille dollars US (USD 22.000) seront alloués à la prime d'émission.

Frais

Les frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à la charge de la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.



Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, L'associé constituant représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée illimitée:
- Iain Fleming, comptable, né à Harlow, Essex, Angleterre, le 11 mai 1968, résidant à Grasmere, 4, Orchehill Rise, Gerrards Cross, BUCKS SL9 8PR, Royaume-Uni.
- Vincent L. Montagnino, comptable, né à Teaneck, NJ, Etats-Unis d'Amérique, le 2 février 1966, résidant au 234 Washington Avenue, Dumont, NJ, 07628 Etats-Unis d'Amérique.
- Helene Beatrice Steiner Goslee, comptable assermentée, née à Walterswill, BE, Suisse le 27 avril 1965, résidant à Alte Landstrasse 248, CH-8708 Mannedorf, Suisse.
 - 3. La personne suivante est nommée gérant B de la Société pour une durée illimitée:
- José Luis Monteiro Correia, expert-comptable, né à Palmeira, Braga, Portugal, le 4 octobre 1971, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, BP 2501, L1025 Luxembourg.

Dont acte, fait a été passé à Luxembourg, à la date précisée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom et domicile, le dit mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. REIBOLD, J.J. WAGNER.

 $Enregistr\'{e} \ \grave{a} \ Esch-sur-Alzette \ A.C., \ le \ 25 \ juin \ 2012. \ Relation: \ EAC/2012/8269. \ Reçu \ soixante-quinze \ Euros \ (75.-EUR).$

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012077459/398.

(120108977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Jezara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.441.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 30/04/2012 n° L120069876

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012077900/14.

(120109942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Kameleon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.007.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2010 (du bilan déposé le 02/07/2012 sous la références L-120109950) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012077910/11.

(120111162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.



Sofichar Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.111.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2012

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 15 mai 2012. Pour extrait conforme Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012078197/20.

(120110524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Athena Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 164.265.

In the year two thousand and twelve, on the first day of June.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Mr. Sanjay Shah, Investment Manager, born on 11 September 1970 in London, United Kingdom, residing at Villa C2, The Palm Jumeira, Post box 191710, Dubai, U.A.E.,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerck, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Eschsur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Athena Equity Trading S.à r.l." (the Company), with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164265, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 18, 2011, published in the Mémorial C number 3013 December 8 th, 2011.
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.
- III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to sixty two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) by the creation and issuance of fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

Mr. Sanjay Shah, Investment Manager, born on 11 September 1970 in London, United Kingdom, residing at Villa C2, The Palm Jumeira, Post box 191710, Dubai, U.A.E., here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy under private seal established under private seal, declares to subscribe for fifty thousand (50,000) New Shares and fully pays them up in the nominal amount of one Euro (EUR 1.-), by payment in cash in the same amount.

The total amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.



- IV. Further to the above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:
- "Art. 5.1. The share capital is set at sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) represented by sixty two thousand five hundred (62,500) ordinary shares (the Shares) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand five hundred euros (€ 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le premier juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch s/ Alzette.

A COMPARU

M. Sanjay Shah, Gestionnaire de Fonds, né le 11 septembre 1970 à Londres, Royaume-Uni, domicilié à Villa C2, The Palm Jumeira, Post box 191710, Dubai E.A.U.,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le ... mai 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Athena Equity Trading S.à r.I." (la Société), ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L1445 Strassen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164265, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 18 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 3013 du 8 décembre 2011.
- II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.
- III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille euros (50.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) à soixante deux mille cinq cents euros (62.500.-EUR) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts ordinaires, toutes d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune (les Nouvelles Parts).

Souscription - Payment

M. Sanjay Shah, Gestionnaire de Fonds, né le 11 septembre 1970 à Londres, Royaume-Uni, domicilié à Villa C2, The Palm Jumeira, Post box 191710, Dubai E.A.U., ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, déclare souscrire toutes les cinquante mille (50.000) Nouvelles Parts et les libère intégralement à leur valeur nominale pour un montant total de cinquante mille euros (50.000.- EUR) par un apport en numéraire du même montant.

Le montant de cinquante mille euros (50.000.- EUR) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

- IV. En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:
- "Art. 5.1. Le capital social de la Société est fixé à soixante deux mille cinq cents euros (62.500.- EUR), représenté par soixante deux mille cinq cents (62.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).



Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juin 2012. Relation: EAC/2012/7338. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012077525/100.

(120110031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Kglynvest - Mundi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.347.025,00.

Siège social: L-9870 Wincrange, 35A, A Staeves.

R.C.S. Luxembourg B 124.159.

Rectificatif des comptes déposés au RCS le 19/04/2012 sous la référence L120062495

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012077913/12.

(120110914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Juria Accounting s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.338.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Associée tenue à la date du 15 juin 2012 que le siège social de la société a été fixé au no. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, à partir du 1 er juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Pour avis et extrait conforme

La Gérance

Référence de publication: 2012077901/14.

(120110548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Juria Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.533.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 15 juin 2012 que le siège social de la société a été fixé au no. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, à partir du 1 ^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012077902/14.

(120110549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.



Kameleon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.007.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012077909/10.

(120109950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Maldovan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.545.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 juin 2012

- 1. L'Associé unique accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société C.G Consulting, ayant son siège social 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
- 2. L'Associé unique nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionaire la société Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012077970/16.

(120110560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Fearmans Pork Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.028.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "Fearmans Pork Management S.à r.l. & Partners S.C.A." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société en Commandite par Actions", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 157.028, incorporated by deed of Francis Kesseler notary, on November 2, 2010, published in the Luxembourg Memorial C number 51 on January 11, 2011.

The Meeting is presided by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

The chairman declared and requested the notary to act:

- I.- That the partners present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minutes.
- II.- As appears from the attendance list, 60.501 shares, representing 100 % of the capital of the company (with an amount of CAD 1) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
- 2. Appointment of Fearmans Pork Holdings LLC, a United States limited liability company with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America as liquidator (the "Liquidator");
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 - 4. Approval of the financial statements of the Company for the period from January 1, 2012 to May 24, 2012;
- 5. Discharge given to the Manager and the Supervisory Board of the Company for the accomplishment of their respective mandates;



- 6. Miscellaneous.
- IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Meeting resolves to appoint Fearmans Pork Holdings LLC, prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The Meeting resolves to approve the financial accounts of the Company for the period from January 1, 2012 to May 24, 2012.

Fifth resolution:

The Meeting decides to grant full and total discharge to the Manager and to the Supervisory Board for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-neuf mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société en Commandite par Actions "Fearmans Pork Management S.à r.l. & Partners" (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 157.028, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kesseler en date du 2 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 51 du 11 janvier 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que 60.501 actions de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de CAD 1), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:



Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Nomination de Fearmans Pork Holdings LLC, une société à responsabilité limitée de droit américaine ayant son siège au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, aux Etats-Unis d'Amérique, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
- 4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période du 1 janvier 2012 au 24 mai 2012:
- 5. Décharge au Gérant et aux membres du conseil de surveillance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
 - 6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer Fearmans Pork Holdings LLC, précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1 janvier 2012 au 24 mai 2012.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge au gérant et aux membres du conseil de surveillance de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2012. Relation: LAC/2012/26309. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012077770/130.

(120109997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.



Kaziac Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.738.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'Administrateur Unique prise en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012077911/14.

(120110602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Reflex'it S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 131.757.

Extrait sincère et conforme de décisions prise par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2012

Les actionnaires de la société ont décidé de révoquer avec effet immédiat le mandat de commissaire aux comptes de la société Ypérésia Sàrl.

La société Fiduciaire Denis Soumann E.u.r.l., immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 85.288 ayant son siège social au 18B, rue de la Chapelle L-8017 Strassen a été nommée en remplacement. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 mai 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012078127/17.

(120110208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Keispelt Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 70.509.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012077912/10.

(120110902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Kiba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 62.046.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1 ^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28, rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2012.

Référence de publication: 2012077914/12.

(120110054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.



KNS Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 155.430.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012077915/12.

(120110629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Tomorrow Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong. R.C.S. Luxembourg B 75.321.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07.06.2012

Les actionnaires de la société TOMORROW HOLDING S.A. réunis le 07.06.2012 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

- 1. Nomination de Monsieur Luca DI FINO, né le 23 juin 1969 à Gioia Del Colle, ITALIE, demeurant au 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg au poste d'administrateur.
- 2. Nomination de Madame Silvia DI PRIMO, née le 14 décembre 1977 à Chur, SUISSE, demeurant au 41, rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage au poste d'administrateur.
- 3. Nomination de la société E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c., avec siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B 149501 au poste de commissaire aux comptes.
 - 4. Révoquer Madame Silvia DI PRIMO de son mandat de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Fait à Luxembourg, le 07.06.2012.

Référence de publication: 2012078245/20.

(120110437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Ksar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 137.190.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 14/05/2012 n° L120077952

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012077916/14.

(120110708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

L'Elephant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 137.859.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 08/06/2012 n° L120093970

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012077919/14.

(120110717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

La Brique Société civile, Société Civile.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg E 3.808.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le Gérant en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012077920/14.

(120110454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

La Financière d'Intégration Européenne S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012077922/12.

(120110611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

LIM Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012077948/10.

(120110833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Lorraine Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.261.

Extrait de Conseil d'Administration tenu le 29 juin 2012

Le Conseil d'Administration constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1 er juillet 2011.

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission de Monsieur Marco CASAGRANDE en tant qu'administration

Le Conseil d'Administration coopte comme administrateur Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur



démissionnaire, dont il terminera le mandat. Le mandat du nouvel administrateur viendra ainsi à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2014.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

FIDUO

Référence de publication: 2012077952/19.

(120110946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 09/05/2012 n° L120075117

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012077957/14.

(120110703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Maldovan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012077971/11.

(120110561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Luxe Editions, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 169.431.

Cession de parts sociales

Suite à la cession de parts en date du 22 juin 2012, le capital social de la société se répartit de la façon suivante:

Pour extrait sincère et conforme Référence de publication: 2012077959/12.

(120110115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Luxland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.960.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2012

L'Assemblée générale accepte la démission de l'administrateur et Président du Conseil Monsieur Jos HEIN et l'administrateur Madame Henriette HEIN-LIES.

Référence de publication: 2012077961/10.

(120110446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.



Luxnews S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5429 Stadtbredimus, Im Dieffert. R.C.S. Luxembourg B 15.771.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012077962/10.

(120110484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Belaton SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6930 Mensdorf, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 25.996.

Gesellschaft gegründet am 13. Mai 1987 von Notar Reginald Neuman, Akt veröffentlicht im Memorial C n° 254 des 17. September 1987.

Die Statuten würden geändert von Me Reginald Neuman den 21. November 1989 (Mem C n° 193 des 13.06.90), den 20. März 1992 (Mém C n° 402 des 15.09.92), den 26. Oktober 1995 (Mem C n° 661 des 29.12.1995), den 17. Mai 2001 (Mém C n° 1083 des 29.11.01) und von Me Henri Hellinckx am 10. Dezember 2007 (Mem C n° 929 des 15.04.08).

AUSZUG

Die Generalversammlung vom 12. Juni 2012 ernennt als neues Verwaltungsratsmitglied mit Kollektivunterschrift von zweien bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlun im Jahre 2018:

- Herrn Walter Zaugg, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 21. Juni 1965 in Wyssachen (Schweiz), wohnaft in Schulhausgasse 6, CH-3113 Rubingen;
- Herrn Marc Friederich, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 27. Dezember 1977 in Rapperswil (Schweiz), wohnaft in Sägeweg 23, CH-3114 Wichtrach

Unterschrift

Der Mandant

Référence de publication: 2012078319/22.

(120110289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Lys S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 24.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012077963/10.

(120110967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

L2 A, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 152.508.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 17 mai 2012 à Luxembourg que Madame Sophie GOBLET, née à Schaerbeek (Belgique) le 28 mars 1964, demeurant à B-1050 Bruxelles (Belgique), Avenue Franklin Roosevelt 108/b11 a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012077964/14.

(120110294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.



L2 B, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 152.509.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 17 mai 2012 à Luxembourg que Madame Sophie GOBLET, née à Schaerbeek (Belgique) le 28 mars 1964, demeurant à B-1050 Bruxelles (Belgique), Avenue Franklin Roosevelt 108/b11 a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012077965/14.

(120110295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Mediolanum Specialities SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.351.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. Juni 2012.

Für Mediolanum Specialities SICAV-SIF

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012077981/16.

(120110039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Musha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.113.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 avril 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 19 avril 2012, que:

- 1. L'assemblée décide de révoquer la société "VERIDICE Sàrl" et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société "CONCILIUM Sàrl", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.
- 2. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur unique de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
- 3. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 4. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

MUSHA S.A.

Référence de publication: 2012078027/23.

(120110924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.



M. Zanetti Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.859.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. ZANETTI INDUSTRIES S.A.

Alexis DE EBRNARDI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012077966/12.

(120110463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

M.V.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 8.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077967/9.

(120110842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Mannelli Electronics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 50, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 46.883.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juin 2012

Le mandat de commissaire aux comptes de AUXILIAIRE DES P.M.E., immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.718, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Pour extrait conforme Pour MANNELLI ELECTRONICS SA Madame Nathalie WENDLING Administrateur délégué

Référence de publication: 2012077994/15.

(120110751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Merus Labs International Inc. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.730.

I Hereby Certify that ENVOY CAPITAL GROUP INC., incorporation number C0927883, and MERUS LABS INTER-NATIONAL INC., incorporation number BC0865346 were amalgamated as one company under the name MERUS LABS INTERNATIONAL INC. on December 19, 2011 at 12:01 AM Pacific Time.

Issued under my hand at Victoria, British Columbia On December 19,2011.

Province of British Columbia

Canada

RON TOWNSHEND

Registrar of Companies

Référence de publication: 2012077985/15.

(120110018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck